

Demande de versement du compte prévoyance 3a pour cause de décès

A compléter en caractères d'imprimerie s.v.p. Toutes les mentions sont également valables pour les personnes de sexe féminin.

Ordre de succession des bénéficiaires

En cas de décès, l'avoir de prévoyance est versé selon l'ordre des bénéficiaires établi conformément à la législation (art. 2 OPP 3). L'avoir de prévoyance ne constitue pas une prestation successorale et de ce fait n'entre pas dans la masse successorale.

Les groupes de personnes perçoivent l'héritage dans l'ordre suivant, c.-à-d. que les personnes p.ex. du 2e groupe n'héritent du capital que lorsque personne ne correspond aux critères du 1er groupe. S'il y a plusieurs bénéficiaires du 1er groupe, ils perçoivent le capital en parts égales.

1er groupe: conjoint survivant ou partenaire enregistré

2e groupe: les descendants directs ainsi que les personnes à l'entretien desquelles le défunt subvenait de façon substantielle, ou la personne qui avait formé avec lui une communauté de vie ininterrompue d'au moins cinq ans immédiatement avant le décès ou qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs

3e groupe: les parents

4e groupe: les frères et soeurs

5e groupe: autres héritiers (selon le certificat d'héritier) à l'exception de la collectivité publique

Données relatives au preneur de prévoyance décédé

N° de compte de prévoyance			
Nom	_____	Prénom	_____
Rue	_____ N° _____	Pays	_____
NPA	_____	Lieu	_____
Date de naissance	_____	Date du décès	_____
Etat civil	_____		

En tout cas à joindre

- pièce d'identité des bénéficiaires ou de leurs responsables légaux
- certificat d'hérédité
- certificat relatif à l'état de famille enregistré du preneur de prévoyance décédé ou l'acte de décès si marié ou en partenariat enregistré
- certificat d'exécuteur testamentaire
- dans le cas où l'héritage est répudié joindre obligatoirement le protocole rédigé à cet effet

En fonction des bénéficiaires, les documents suivants sont aussi à joindre

Partenaire Attestation de la commune de domicile du preneur de prévoyance et du partenaire des cinq dernières années jusqu'au décès et contrat de concubinage

Parents Certificat relatif à l'état de famille enregistré du preneur de prévoyance décédé ou acte de naissance du preneur de prévoyance décédé

Frères et soeurs Certificat relatif à l'état de famille enregistré des parents

Remarques

Les éventuelles participations au fonds de prévoyance PF Pension sont vendues dès que la Fondation de prévoyance 3a PostFinance a connaissance du décès du preneur de prévoyance. L'avoir de prévoyance ne sera plus rémunéré à partir du moment du décès.

Veillez vous assurer que vous avez dûment rempli et signé la présente demande et que vous y avez joint toutes les annexes nécessaires. Les documents présentés ne seront pas retournés. Les copies de documents sont acceptées. Les documents en langue étrangère doivent être accompagnés de leurs traductions certifiées en français, allemand, italien ou anglais.

N° de compte de prévoyance

Nombre de bénéficiaires existants _____

Données relatives au bénéficiaire (remplir cette page pour chaque bénéficiaire et l'imprimer)

Nom _____ Prénom _____
Rue _____ N° _____
NPA _____ Lieu _____
Pays _____ Date de naissance _____
Lien de parenté/Rapport avec le preneur de prévoyance décédé _____
Numéro de téléphone pour demandes de renseignement _____

Votre relation de compte

Nom de la banque _____
IBAN/SWIFT _____
Au nom de _____

En cas d'un virement à l'étranger merci de fournir des instructions détaillées pour le paiement (IBAN ou SWIFT). Le virement sera effectué en francs suisses (CHF) sur un compte au nom du bénéficiaire. Une déclaration de prestations en capital sera établie ou l'impôt à la source déduit pour l'avoir de prévoyance versé.

Signature

Lieu _____ Date _____
Signature du bénéficiaire resp. du représentant légal _____

Veillez envoyer le formulaire à:

Fondation de prévoyance 3a PostFinance
Case postale
CH-4002 Bâle

Merci de ne pas compléter

Date _____ Conseiller _____